

BUREAU D'EXAMINATEURS.

Le Bureau des examens pour l'admission aux Ecoles Militaires se tient maintenant à l'ancien département des Postes, rue St. Louis.

Adresse au Major Langevin.

Il y a quelque jours nous avons annoncé avec regret la résignation du Major Langevin, dont l'unique cause est le changement de résidence de Québec à Ottawa. Nous sommes heureux de voir que les idées que nous avons exprimées à ce sujet, sont entièrement partagées par tous les officiers du 9me bataillon dont M. Langevin faisait partie. Une adresse que nous publions plus loin, avec les signatures, lui a été présentée hier, par ses frères d'armes. M. Langevin a hautement mérité ces témoignages d'estime qui lui sont donnés par tous les amis de la milice. Attaché d'abord comme capitaine à la compagnie No. 7 des Voltigeurs de Québec, il a ardemment travaillé à lui faire faire des progrès rapides. Tous ceux qui se sont occupés de milice, savent combien le succès a répondu à son zèle, et quels nombreux éloges à toujours mérités la compagnie No. 7 pour son assiduité, sa promptitude et son ensemble dans l'exécution de tous les mouvements et dans le maniement des armes. Plus tard nommé Major du bataillon, à la satisfaction de tous, M. Langevin continua de travailler sans relâche pour maintenir le bataillon entier sur un pied effectif. Là encore, le succès a couronné ses efforts, et malgré d'abondantes difficultés, avec le secours des autres officiers du 9me bataillon, il a réussi à rendre ce bataillon un des plus forts et mieux disciplinés de toute la force volontaire. Nous avons à le féliciter de plus, d'avoir été un de ceux qui ont travaillé avec le plus d'ardeur à la nomination d'instructeurs canadiens-français, pour les compagnies volontaires composées d'hommes parlant la langue française. On sait de quelle utilité sont ces instructeurs pour l'enseignement de l'art militaire à des hommes parlant la même langue; nous reviendrons d'ailleurs sur cette question,

Voici ce qui nous a été communiqué par un des amis de notre feuille :

Adresse au Major Langevin.

Jeudi le 26 du courant les officiers du neuvième Bataillon, " Voltigeurs de Québec," se réunirent chez le Major Langevin, dans le but de lui présenter une adresse à l'occasion de son prochain départ pour Ottawa. Le colonel Thomson au nom du Bataillon lui présenta l'adresse suivante, en anglais, qui fut ensuite répétée en français par le capitaine Dugal :

ADRESSE

Présentée par les officiers du 9me Bataillon, " Voltigeurs de Québec," à

Edouard Joseph Langevin, écuyer,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Ex Major du 9me Bataillon " Voltigeurs de Québec," etc., etc.

Monsieur le Major,

L'heure de la séparation est arrivée, et nous venons vous présenter nos souhaits et nos adieux.

Les relations qui ont existé entre nous durant tout le temps que vous avez appartenu au 9me Bataillon, ont toujours été cordiales et marquées au coin de la plus grande courtoisie; nous aimons à le reconnaître et à vous dire aussi que nous apprécions particulièrement les grands services que vous avez rendus à notre bataillon.

Nous regrettons que des circonstances incontrôlables vous aient forcé de résigner la charge que vous occupiez avec tant d'honneur pour vous-même et tant de profit pour notre corps; mais nous espérons que des événements plus favorables vous ramèneront au milieu de nous.

Daignez donc, Monsieur le Major, accepter les souhaits très sincères que nous formons pour votre bonheur et votre prospérité.

Québec, 26 octobre 1865.

- D. C. Thomson, Lt. Colonel, Comd. 9me Bat.,
- P. G. Dugal, Capt. Comd. No. 8,
- J. C. Thomson, do " " No. 5,
- C. A. P. Pelletier, Capt., Adjudant,
- Léon P. Vohl, Capt., Comd. No. 3,
- Edouard Gingras, do " " No. 2,
- Norbert Thibault, do " " No. 7,
- J. Wells, Lt. Comd. No. 1,
- C. Vohl, Lt. do " " No. 3,
- C. F. D. Gagnier, Lt. No. 8,
- H. P. Roy, Enseigne, No. 2,
- Elz Garneau, do " " No. 3.

Le Major Langevin fit la réponse suivante :

REPONSE

A M. le Colonel et Messieurs les officiers du Neuvième Bataillon " Voltigeurs de Québec "

Messieurs,

Je vous remercie bien cordialement de l'Adresse que vous venez de me présenter et puis vous assurer que cette démarche de votre part est pour moi une ample récompense des efforts que j'ai faits avec vous pour maintenir le Neuvième Bataillon sur un pied effectif.

Je suis heureux que vous vous rappeliez avec plaisir les rapports que nous avons eus ensemble. J'ai toujours désiré qu'ils fussent ceux d'amis agissant dans un même but et animés du même esprit et de la même pensée. Aussi vois-je avec satisfaction qu'en vous quittant j'enporte avec le regret de me séparer de vous l'assurance de votre estime et de vos souhaits de bonheur.

Rien ne me causerait Messieurs, plus de joie que de revenir, comme vous me l'exprimez, au milieu de vous; et soyez surs que vos souhaits sous ce rapport n'égaleront jamais les miens. Dans tous les cas, que vos vœux se réalisent ou non, je vous prie de croire que je conserverai toujours le souvenir de vos regards envers moi et de la démarche d'affection que vous venez de faire.

Quand aux Volontaires du Neuvième Bataillon, je suis convaincu qu'ils sauront dans l'avenir (comme ils ont fait dans le passé) se montrer dignes de la confiance des autorités et de leurs chefs immédiats, et si les circonstances nécessitaient leur présence là ou il y aurait à rendre des services réels au pays, ils n'hésiteraient pas à y suivre leurs commandants et à rendre bon compte des munitions de Sa Majesté.

Je vous remercie de nouveau, Messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait ce soir, je ne l'oublierai pas plus que je n'oublierai aucun de vous.

EDOUARD LANGEVIN.

Le Major Langevin invita ensuite les officiers présents, à prendre part à un magnifique gouter, auquel tous firent honneur. Après quelques heures agréablement passées ensemble les officiers se séparèrent en exprimant leur entière satisfaction de la réception qu'ils avaient eue.

Par un ordre général du Commandant-en-chef, une cour d'enquête composée des Colonels Sewell, O. Smith et du Major Bowen, siégera à Québec, Vendredi, le 3 novembre prochain, pour prendre connaissance de l'altercation qui a eu lieu entre le Colonel Suzor et le Colonel de Salaberry.

Les Volontaires.

Il est rumeur que les \$4,00 qui ont été retenus sur le paiement des volontaires, lors du changement de l'année fiscale, vont cette année leur être données; aussi que tous les bataillons effectifs vont recevoir des costumes neufs, et qu'à chaque année subséquente, les volontaires recevront la somme de \$3.00 de surplus pour l'entretien de ces habits. Ces sommes seront additionnelles à celle de \$8.00 reçue par le passé. Si cette rumeur est fondée, elle n'a pas besoin de commentaires. Tous savent combien les volontaires font de sacrifices et aussi combien ils ont mérité qu'on leur accorde ces légères rémunérations.

Nous avons appris avec plaisir, que le C. Thomson, du 9me Bataillon des Voltigeurs de Québec, a institué une action contre la compagnie des chemins et barrières, qui en contravention à la loi forçait les volontaires, lorsqu'en devoir, à payer la taxe imposée pour passer sur ces ponts. Nous sommes surpris de l'insigne négligence de cette compagnie, qui, sachant que la loi exempte les volontaires de cette imposition, n'en a pas prévenu son gardien. Nous espérons que dorénavant lorsque les officiers volontaires se rendront avec leurs compagnies sur les grèves de Beauport, pour le tir à la cible ils n'auront rien à régler avec le gardien du pont Dorchester.—*Communiqué.*

Correspondance.

M. le rédacteur,

Permettez moi de me servir de vos colonnes, pour dire au correspondant du "Journal de Lévis" qui signe "un autre Cadet," que je répondrai à son article lorsqu'il aura trouvé quelques arguments pour soutenir ses avancés.

Votre, etc.,

"UN CADET"

Nouvelles Locales.

—La Gazette officielle de samedi contient trois avis de pétition demandant une confirmation de titre, de la part du secrétaire d'Etat de sa Majesté pour le département de la guerre, pour certains terrains achetés ou expropriés, à Lévis, pour l'érection des nouveaux travaux de défense.

On lit dans la Minerve: Six jeunes Canadiens, tous diplômés de l'Ecole Militaire, partent pour le Mexique. M. Louis Renaud, avocat, de Montréal; Wilbrod Thérien, de

l'Assomption; Victor Marcotte, de Chambly; Amédée Arohambault, étudiant en droit, de Saint-Hyacinthe, ont laissé Montréal hier pour aller rejoindre M. Honoré Campagne, de Montréal, et Hunault, étudiant en médecine qui ont pris les devants. — Nous regrettons sincèrement que le pays soit ainsi privé de ceux qui sont destinés à le défendre. La patrie en fournissant aux citoyens les moyens d'instruction dans l'art de la guerre, acquiert ce nous semble le droit d'exiger de ceux-ci le dévouement et la reconnaissance. Si cependant, ces jeunes gens n'ont pour but que d'acquérir plus d'expérience, pour se rendre plus tard utiles à leurs concitoyens, nous les croyons certainement exonérés de tout blâme. Dans tous les cas, nous espérons qu'à la première alarme de danger, ou aussitôt que la patrie réclamera leurs services, tous ces jeunes canadiens qui s'expatrient, de même que tous ceux qui les ont précédés, se hâteront de revenir dans leurs foyers, protéger le sol qui les a vu naître.

Nous voyons par un rapport du ministère de la guerre que la défense militaire du Canada, durant les années 1862, 1863, et la première partie de l'année 1864, a coûté £2,760,242 au gouvernement britannique et £874,690 à la colonie.

Nouvelles Etrangères.

Le 7 septembre ont eu lieu dans le Medway les expériences de MM. McKay et Beardalee avec les torpilles américaines. Les lords de l'Amirauté étaient arrivés à deux heures, moment désigné pour l'explosion de la *Terpsichore*. On a commencé par faire éclater quelques torpilles dans le fond de la rivière, et il était facile de juger de leur force par un bouillonnement qu'elles provoquaient. Enfin, après des préparatifs assez longs, on plaça une torpille sous les œuvres-vives de la *Terpsichore*, et on la fit éclater, au moyen d'un courant électrique. L'effet fut instantané, le navire parut un moment comme soulevé hors de l'eau, puis le pont supérieur s'entrouvrit juste au-dessus de l'endroit où la torpille avait éclaté, et la *Terpsichore*, en proie à un mouvement de roulis assez violent, s'enfonça graduellement en commençant par l'avant, et en deux minutes et demie elle était coulée.

La *Terpsichore* avait été complètement délestée pour l'expérience. On peut donc supposer qu'un bâtiment avec sa charge ordinaire coulerait avant qu'on puisse sauver un seul homme de l'équipage. Un grand nombre de personnes assistaient à cette opération, qui a fait connaître la puissance de destruction des torpilles américaines.

Journal de Québec.

LES FENIENS.—Le mouvement fénnien est presque étouffé en Angleterre par l'arrestation des principaux chefs; mais aux Etats-Unis les futurs sujets de la future République Irlandaise continuent à se réunir, s'organiser et se préparent à l'invasion en masse du Canada et de l'Angleterre. Un des orateurs du congrès Fenien de Philadelphie, a représenté le Canada comme un pays peuplé d'Esquimaux et indigne d'un seul regard de tout vrai fils de la Verte Erin. Dans ce discours rempli d'ineffabilités, il décrète la mort de la dynastie Napoléonienne avant un an.

Mais une question plus importante déjà agitée entre les Etats-Unis et l'Angleterre est de nouveau remise sur le tapis. A la fin de la guerre américaine le cabinet de Washington reclama des dommages au sujet des déprédations causées par l'Alabama. Dernièrement le *Shenandoaha* condamné ces déprédations et M. Adams, ministre des Etats Unis à Londres dit que le gouvernement qu'il représente tient le gouvernement anglais responsable des dommages causés par ses corsaires.

AVIS

Aux Medecins, Apothicaires, Accoucheurs, Etc., Etc.

Le règlement suivant a reçu la sanction de son Excellence le Gouverneur Général: toutes les parties intéressées sont priées de se conformer à ces exigences. Toute personne pratiquant maintenant la Médecine, la Chirurgie, l'Art d'accoucher, la Pharmacie, et qui à l'avenir pratiquera dans le Bas-Canada, devra enregistrer son nom, âge, lieu de résidence, la date de sa licence, l'endroit où il l'a obtenu dans les livres du collège, dans les trois mois qui suivront la publication de ce règlement.

LOUIS BOYER,

Registraeur-Trésorier.

College des Médécins et Chirurgiens,

Bas-Canada.

Montréal, 12 oct. 1865.

Tout papier-nouvelles publié dans le Bas-Canada (anglais et français) est prié de publier deux fois l'avis ci-dessus et d'envoyer le compte à Louis Boyer, M. D., Registraeur et Trésorier. 19 oct. 1865.